

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTO GUZZI TYPE "GS"

Construit par les Etablissements "SEIMM MOTO GUZZI"

Via E. V. Parodi, 57

22054 MANDELLO DEL LARIO (Como) ITALIE

Marque : MOTO GUZZI - Type : GS - Genre : CYCLOMOTEUR.

Poids total autorisé en charge : 195 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du constructeur : SEIMM MOTO GUZZI S.p.A.

Via E. V. Parodi, 57 - 22054 MANDELLO DEL LARIO (Como) Italie.

Nom et adresse du représentant accrédité : Ateliers de la MOTOCYCLANE

16. rue Lesaut - 93502 FANTIN CEDEX

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : à double berceau structure tubulaire.

Roues : à rayons, pneus neopneumatiques 2.50 x 18 AV - 2.50 x 18 AR ou similaires.

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement : 1,220 m.

Porte-à-faux AV : 0,293 m.

Porte-à-faux AR : 0,337 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur 1,850 m - largeur 0,800 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,72 m à pleine charge.

Poids du véhicule à sec : 68 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 75 kg.

Répartition des poids en ordre de marche : AV 35 kg - AR 40 kg.

Poids total autorisé en charge : 195 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge : AV 52 kg - AR 143 kg.

3. - MOTEUR

Marque : MOTO GUZZI.

Type : GS à explosion - cycle à 2 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre.

Alésage : 40 mm.

Course : 39 mm.

Cylindrée totale : 49 cm³.

Taux de compression : 8.

Carburant normalement utilisé : mélange essence - huile 2 temps.

Réservoir : contenance 9,8 litres. Ferme par un bouchon à verrouillage.

Régime de rotation du moteur : maximum 6 000 tr/min (non accessible en 4^e et en 5^e) correspondant au couple maximum (0,170 mkg DIN) à 3 000 tr/min, correspondant à la puissance maximum (1,1 Ch DIN) à 3 800 tr/min.

Echappement : silencieux d'échappement, marque : FRANKFURTER, repère DCM 10 171 S. Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974) est de 72,5 dBA.

Le niveau sonore des bruits au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime stabilisé de 2 850 tr/min, et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 57,5 dBA.

Alimentation du moteur : un carburateur DELL'ORTO type SHA 14 12 à passage de 12 mm à cuve centrale, à niveau constant commandé par poignée tournante à main droite.

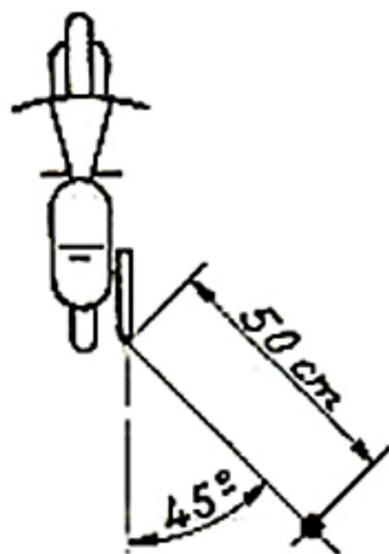
Allumage : par volant magnétique.

Grassage : par mélange essence-huile.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : par pédalage.

Antiparasitage : le véhicule est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disques multiples, dans l'huile, commandé par levier au guidon à main gauche.

Démultiplication primaire : par engrenages.

Boîte de vitesses : à 5 vitesses, toujours en prise commandées par sélecteur au pied droit. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le haut pour la 1^{re} vitesse; pour les autres vitesses, vers le bas.

Démultiplication secondaire : par chaîne - Rapport 45/11 m - Le pneu arrière de 2.50 x 18 a un développement sous charge de 1,813 m.

COMBINAISON DE VITESSE	DÉMULTIPLICATION PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOÎTE	DÉMULTIPLICATION SECONDAIRE	DÉMULTIPLICATION TOTALE	VITESSE EN KM/H pour 1 000 v/min
1		48/16		41,493	2,62
2		42/23		25,256	4,30
3	71/21	38/27	45/11	19,465	5,58
4		35/30		18,136	6,74
5		32/33		13,411	8,11

La vitesse maximale du véhicule sur le 5^e rapport ressort à environ 41 km/h, ce qui correspond à un régime moteur de 5 050 tr/min. Ce cyclomoteur est par ailleurs muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur après avoir enclenché la 5^e vitesse.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : par fourche télescopique hydraulique.

Arrière : par axes oscillant avec amortisseurs hydrauliques.

7. - FREINAGE

Frein avant : à tambour avec segments intérieurs, de diamètre 135,5 mm commandé par un levier à main droite et par câble.

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 122,5 mm, commandé par un levier au pied gauche et par tringle.

2 pannes avant : longueur 130 mm - largeur 24 mm - surface totale 62 cm².

2 garnitures arrière : longueur 110 mm - largeur 19 mm - surface totale 42 cm².

8. - CARROSSERIE

Cyclomoteur à selle monoplace. Solo.

9. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique : le volant magnétique alimente sous 6 volts un projecteur avant à lampe jaune agréé et un feu rouge arrière.

Catadioptre : le véhicule est muni d'un catadioptre agréé. Tous ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 2 janvier 1973).

10. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée à la partie supérieure avant du berceau, à droite, au voisinage de la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication « CM » ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Ces indications sont encadrées par le nom du constructeur.

Le numéro de série est frappé sur la douille de direction.

Le numéro du moteur est frappé sur le carter moteur droit.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 13636.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 18-2-78 que le véhicule N° 13636 à moteur N° 111 ci-dessus décrit, et présenté comme prototype d'une série MOTO-GUZZI type GS satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.188 et H.194 à R.199 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens.)

Vu et approuvé :
enregistré sous le N° AJ-50-78
Paris, le 2 avril 1978
l'ingénieur en chef des mines
(signé : JOURDAN)

Paris, le 2 avril 1978
pour l'ingénieur des Mines
l'ingénieur divisionnaire des TFE (mines)
(signé : MOYER)

Paris, le 2 avril 1978
l'ingénieur des TFE (mines)
(signé : LOURD)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, les Ateliers de la MOTOBÉCANE, représentants distributeurs officiellement accrédités en FRANCE, pour la marque MOTO GUZZI, certifions que la véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.	5 bis Cylindrée en cm ³ : 49 - 2 temps.
2 Marque : MOTO GUZZI.	6 Carrosserie : solo.
3 Type : GS.	7 Nombre de places assises, y compris le conducteur : 1.
4 N° dans la série du type :	8 Poids à vide : 76 kg.
5 Source d'énergie : ES.	9 Poids total autorisé en charge : 125 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut,

il a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements de vigueur.

Pour être livré à Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



N° DIS	
Vu le	Bureau
Le Releveur	de
	St-Quentin



Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 82, 89 à 91 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.